

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2020.01.28-006 - Régime indemnitaire du personnel communal (Filière police).

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

PREFECTURE  
DE .GIRONDE

**19 FEV. 2020**

**Bureau du Courrier**

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	VINCE Bernard
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

**DEL.2020.01.28-006 - Régime indemnitaire du personnel communal (Filière police).**

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité ;
- Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service ;
- Vu la délibération n° 2017.05.30-011 en date du 30 mai 2017 portant régime indemnitaire du personnel communal ;
- Vu la délibération n° 2019.07.03-011 en date du 3 juillet 2019 portant régime indemnitaire du personnel communal ;
- Vu l'avis favorable de la Commission administration générale / ressources humaines en date du 13 janvier 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 janvier 2020 ;

Par délibération en date du 3 juillet 2019, le Conseil municipal a fixé le régime indemnitaire applicable aux agents de la filière police dans l'attente des textes d'application à cette filière du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il est proposé au Conseil d'apporter des ajustements à cette délibération en fixant de nouveaux plafonds, à savoir :

- L'indemnité spécifique de fonction avec un plafond maximum fixé à 20 % du traitement brut indiciaire.
- L'indemnité d'administration et de technicité avec un coefficient maximum de 8.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** les modalités d'attribution du régime indemnitaire au personnel fonctionnaire de la Ville de Parempuyre telles qu'énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 28 janvier 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre

2020-0018